

VERSION LATINE
ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT
Pedro DUARTE - Marion FAURE

Durée : 4 heures

Coefficient : 3

Document autorisé : dictionnaire latin-français sans tableau de conjugaison ou de déclinaison.

Le jury a corrigé cette année 75 copies, ce qui représente une hausse appréciable par rapport à 2024 (63 copies) et renoue avec les effectifs des années précédentes (75 en 2021 ; 78 en 2023) sans atteindre le record de 2022 (85 copies).

Sur les 75 candidat-es qui ont composé en version latine, 12 ont été déclaré-es admissibles, dont 11 ont choisi le latin à l'oral également ; 9 ont été reçu-es au concours, dont 4 dans les 5 premiers.

Les notes s'échelonnent de 0,5 à 19,5 et, si la moyenne générale, de 10,34/20, est légèrement inférieure à celle des deux années précédentes (10,61 en 2024 et 10,85 en 2023 ; pour rappel, la moyenne était de 9,44 en 2022 et de 10,32 en 2021), le nombre de copies ayant obtenu d'excellentes notes est nettement supérieur : comme en 2023, 6 candidat-es ont obtenu une note égale ou supérieure à 19/20, contre 2 en 2024, et 16 copies ont reçu une note supérieure ou égale à 17/20 (soit 21 % de la cohorte, contre 14 % en 2024). La part des candidat-es ayant obtenu une note supérieure ou égale à 14/20 reste stable (29 copies, soit 39 % de la cohorte), tandis que le nombre de copies s'étant vu attribuer une note inférieure à 5/20 est en légère hausse (16 copies, soit 21 % de la cohorte, avec notamment 6 copies notées 0,5/20). Ces statistiques révèlent un ensemble fortement contrasté, avec un nombre conséquent de candidat-es qui ont réussi à surmonter la plupart des difficultés du texte, et un nombre équivalent qui n'ont pas su traduire les phrases les plus simples.

À cet égard, s'il faut reconnaître que le texte présentait un niveau de difficulté supérieur à celui des années antérieures, le jury a constaté dans de nombreuses copies d'importantes lacunes concernant des points essentiels de la grammaire latine qui sont censés être maîtrisés par les candidat-es, y compris après seulement deux années d'apprentissage (les degrés de l'adjectif et de l'adverbe, l'ablatif absolu, le complément du comparatif, ou encore les emplois de *ut*). Et si l'histoire d'amour entre la cruelle Caligula et le Germain Angélo, longuement narrée dans une copie, a pu faire sourire le jury, on est en droit de se demander pourquoi un-e candidat-e qui n'a semble-t-il aucune notion de latin, ou aucune intention d'essayer de traduire le texte, a choisi cette option parmi les différentes possibilités qui lui sont offertes.

Le jury tient à souligner que le nombre de copies incomplètes ou très incomplètes était très faible, ce qui atteste le sérieux des candidat-es : le fait qu'elles et ils s'essaient à traduire l'intégralité du texte mérite d'être encouragé. Cependant, cet objectif ne doit pas les amener à

« inventer » une traduction quand le temps leur a manqué pour analyser convenablement la structure des phrases, voire pour bien identifier les noms et les verbes. De plus, le grand nombre d'omissions manifestait un manque de rigueur, voire une certaine négligence dans un nombre significatif de copies. Rappelons à cet égard que tout oubli est lourdement sanctionné : le jury reprend alors la faute la plus importante observée dans les autres copies – puisqu'il pourrait autrement être commode de fuir devant une difficulté en évitant la traduction.

Restent toujours d'actualité les conseils usuels sur la nécessité de bien connaître sa grammaire latine, d'actualiser cette connaissance par la fréquentation régulière des textes latins tout au long de l'année, notamment par le travail de « petit latin », précisément. Sur ce dernier point, le jury tient à mettre en garde les candidat-es sur le fait que les traductions disponibles en ligne sont souvent anciennes et constituent de « belles infidèles » très éloignées du texte latin : il est donc déconseillé de s'appuyer sur ces traductions pour pratiquer le « petit latin », pour lequel il convient de recourir à une édition bilingue récente. Enfin, cet exercice essentiel pour l'apprentissage de la langue et donc pour la préparation du concours ne peut consister en une simple lecture de la traduction qui donne accès au sens global du texte. L'objectif du « petit latin » est en effet essentiellement double : d'une part, pratiquer autrement et de manière autonome l'analyse syntaxique, et donc le repérage des verbes et des propositions qui constituent les phrases, tout en s'aidant au besoin de la traduction qui fournit un appui pour économiser le temps nécessaire à la recherche du vocabulaire dans le dictionnaire, en même temps que pour vérifier ses hypothèses d'analyse ; d'autre part, ce travail régulier d'une (petite) page de latin doit offrir les conditions d'une lecture plus fluide de la langue, en tâchant, dans un second temps de relecture, de dépasser le principe d'analyse grammaticale pour valoriser la compréhension du sens.

Le jury invite les candidat-es à étudier plus rigoureusement les emplois du gérondif et de l'adjectif verbal, afin de les identifier correctement et d'éviter les confusions dans leurs traductions : rappelons que l'adjectif verbal, quand il « remplace » le gérondif (comme dans *in exercitu recensendo*), n'est pas porteur de l'idée d'obligation ; attention également à bien respecter la différence entre le gérondif à l'ablatif seul (*recensendo*, « en passant en revue ») et le gérondif à l'ablatif précédé d'une préposition (ici *in recensendo* « lors du passage en revue »).

Le jour de l'épreuve de version latine, les candidat-es doivent consacrer un temps raisonnable à la lecture du texte pour en apprécier et comprendre l'articulation générale et ainsi éviter la traduction par segments juxtaposés, ce qui risque de faire perdre de vue la globalité et la cohérence du texte et peut amener, *in fine*, à produire des faux-sens et des contresens qui auraient pu être évités par un recul critique. Il est essentiel de bien identifier les personnages en présence et leurs situations respectives, en prêtant par ailleurs attention aux informations fournies dans le paratexte (chapô et notes). Si un candidat ou une candidate sait avoir quelques faiblesses grammaticales en latin (par exemple, des erreurs fréquentes dans l'emploi des temps), il peut être bienvenu de consacrer une relecture spécifiquement à ce point. Le jury ne peut qu'encourager les candidat-es à réserver un temps à une relecture centrée sur l'orthographe mais aussi, voire surtout, sur la construction syntaxique des phrases françaises qui constituent leur traduction : même de bonnes copies ont pu présenter, notamment dans les passages les plus difficiles du texte, une syntaxe pour le moins relâchée, quand il ne s'agissait pas de tournures syntaxiques fautives en français. Toute traduction doit à la fois rendre

compte du sens et de la structure du texte latin et se présenter comme un texte français correct et cohérent. Enfin, le jury tient à insister sur le fait que les candidates et candidats doivent être les autrices et auteurs de la traduction présente sur leur copie : reproduire, même de mémoire, une traduction déjà connue et éditée constitue un détournement complet de l'esprit de l'épreuve que le jury s'autorisera à sanctionner fortement.

Cette année, le jury a choisi un extrait de la *Vie de Caligula* de Suétone, qui relate l'expédition de l'empereur en Germanie. Le biographe exploite cet épisode pour illustrer différents comportements typiques de la figure du tyran : des décisions arbitraires, injustes voire cruelles (traitement des *legati* puis des primipiles proches de la retraite) ; l'orgueil et la propension à se glorifier d'actions d'éclats en parties inventées (la prétendue victoire sur les Bretons et son annonce triomphale à Rome ; la fausse victoire sur les Germains et le simulacre de triomphe qui suit), en même temps que l'absence de véritable valeur ; un goût poussé jusqu'à l'absurde pour les honneurs (faux trophées et invention d'une nouvelle récompense).

Dans ce passage narratif, la langue de Suétone était conforme à la grammaire latine classique, et la principale difficulté résidait dans la longueur de certaines phrases, qui imposait un surcroît de rigueur dans l'analyse. Comme cela est fréquent dans les narrations historiques ou biographiques, de très nombreux ablatifs absolus marquaient l'enchaînement des événements (8 en tout : *ceterorum increpita cupiditate* ; *Adminio (...) in deditionem recepto* ; *quasi uniuersa tradita insula* ; *monitis speculatoribus* ; *frequente senatu* ; *deficiente belli materia* ; *Quo facto* ; *truncatisque arboribus et in modum tropaeorum adornatis*). Si le deuxième était plus spécifiquement difficile à identifier (voir *infra* le corrigé détaillé), le jury a pu s'étonner de voir de nombreuses copies, même de bonne qualité, passer à côté de plusieurs d'entre eux, et certaines ignorer *Quo facto*, pourtant le plus aisément repérable, du fait de sa place en tête de phrase et de sa forme brève, très fréquente d'emploi. Au sujet de ce dernier ablatif absolu, il convenait également de respecter la valeur du relatif de liaison *quo*, et de le traduire en combinant un coordonnant et un pronom.

Parmi les autres erreurs récurrentes, le jury a relevé une forme de flottement autour de la morphologie et de la syntaxe des degrés de l'adjectif et de l'adverbe. Ainsi ne pas identifier *serius* comme le comparatif de supériorité de l'adverbe *sero* (« tard », « tardivement ») pouvait entraîner une incompréhension plus large de la phrase et de la situation. Rappelons que la forme *serius* ne pouvait pas correspondre à un adverbe formé à partir de l'adjectif *serius*, *a, um* ; les adjectifs de la première classe peuvent former des adverbes se terminant en *-e* (*serie*, tardif), en *-o* (*serio*, à partir de l'ablatif neutre singulier) ou en *-um* (à partir de l'accusatif neutre singulier, comme par exemple *solum*, formé à partir de *solus*, *a, um*). Cependant, la forme *amplius*, qui pouvait sembler de même nature, devait être analysée comme le nominatif neutre singulier du comparatif de supériorité de l'adjectif *amplus*, *a, um*, s'accordant avec le pronom *nihil*. Le complément de ce comparatif était introduit par la conjonction *quam* : rappelons qu'il existe deux tournures possibles pour créer un complément du comparatif, soit en utilisant l'ablatif (*Caesar Pompeio clarior est*), soit en formant une proposition subordonnée circonstancielle de comparaison, introduite par *quam* et le plus souvent elliptique (*Caesar clarior est quam Pompeius*) ; ces deux tournures ne pouvant pas se

cumuler, il n'était pas possible d'interpréter *Adminio* comme le complément d'*amplius*. La tournure elliptique *nihil amplius quam* (« rien de plus que ») avait ici pour particularité que la proposition de comparaison introduite par *quam* contenait un ablatif absolu, dont le sujet était *Adminio* et le participe *recepto*, et qui décrivait les circonstances précédant l'envoi par Caligula d'une lettre annonçant sa victoire. Si le jury est parfaitement conscient de la difficulté particulière que représentait cette tournure, il reste persuadé qu'une analyse syntaxique rigoureuse de cette phrase aurait permis d'éviter les plus gros contresens de construction ; il félicite les candidat-es qui, sans toujours avoir parfaitement analysé la tournure du début de la phrase, ont veillé à proposer une traduction cohérente sur le plan du sens et de la syntaxe française.

Le jury se permet de renvoyer au rapport de la version 2024 (page 4) concernant l'analyse et la traduction du pronom réfléchi, dont on trouvait 3 occurrences (*se*, l. 1 et 12 ; *sibi*, l. 11), dont les deux premières illustrent l'emploi « indirect » du réfléchi dans les propositions subordonnées, et la troisième l'usage du réfléchi « direct ».

Sur le plan lexical, le contexte militaire de ce passage, qui était précisé dans le chapô, devait mener les candidat-es à prêter attention au sens technique de certains termes, pour éviter des faux-sens voire des contresens importants lors du choix entre les différentes traductions proposées par le dictionnaire : le terme *exercitus* a souvent été traduit par « exercice », alors que son utilisation usuelle et bien référencée pour désigner une « armée » aurait pu être plus aisément repérée dans un contexte aussi clairement militaire ; de même, les termes *legati* (souvent traduit par « ambassadeurs »), *auxilia* ou *manus* devaient être compris dans leur sens technique ; enfin, *tropaeorum* devait être interprété comme le génitif non de *tropaei* (« vents de terre qui reviennent de la mer »), mais de *tropaeum* (« trophée »), la notice du Gaffiot pour ce dernier terme expliquant le rôle des arbres dans la constitution des trophées. Ces exemples montrent l'importance d'une lecture attentive du paratexte et d'un souci constant de cohérence, qui auraient permis, même dans l'urgence, d'éviter une interprétation erronée de *tropaeorum* par exemple. D'autres termes, non techniques, devaient être traduits en gardant à l'esprit ce contexte militaire : il était donc inadapté de traduire *ignavia* par « paresse », *timiditas* par « timidité », ou encore d'interpréter *cupiditas* comme s'inscrivant dans le registre amoureux ou sensuel, alors qu'il était question de soldats bientôt vétérans et de leur prime de retraite (*commoda emeritae militiae*). Le jury ne saurait trop encourager les candidat-es à veiller à la cohérence et à la logique de leurs traductions : associé à une attention constante à la syntaxe comme à la morphologie, ce souci leur permettra d'éviter les plus lourds contresens. Une relecture critique au fur et à mesure de la traduction doit également limiter cet écueil.

Postquam castra attigit, ut se acrem ac seuerum ducem ostenderet, legatos, qui auxilia serius ex diuersis locis adduxerant, cum ignominia dimisit ;

« Après avoir atteint le camp, afin de se montrer comme un chef énergique et strict, il renvoya, en leur infligeant le déshonneur, des légats qui étaient arrivés trop tard avec les troupes auxiliaires qu'ils avaient amenées de différents territoires »

Les accusatifs *se acrem ac seuerum ducem* ont pu être interprétés comme le sujet et l'attribut du sujet d'une proposition infinitive dont le noyau verbal serait l'infinitif *esse* sous-entendu ; mais il n'est pas nécessaire de recourir à cette interprétation, *se* pouvant être analysé comme le COD du verbe *ostenderet*, et *acrem ac seuerum ducem* comme l'attribut du COD. Cette seconde interprétation est préférable, car elle permet de mieux rendre compte du sens du verbe *ostendere* décrivant une forme d'exhibition (qu'il était possible de traduire par l'expression « mettre en scène »), alors que dans sa construction avec une proposition infinitive, *ostendere* a davantage un sens intellectuel, qui n'est pas pertinent ici.

La forme *serius* est bien identifiée dans le Gaffiot comme le comparatif de supériorité de l'adverbe *sero* (« tard ») ; il est ici employé avec un effet de sens intensif du comparatif (« trop tard ») ; pour rappel, cet effet de sens intensif (« trop » ou « assez ») se rencontre dans l'emploi absolu du comparatif.

Le complément circonstanciel *cum ignominia* ne décrivait pas l'attitude de Caligula : dans ce cas, un adverbe de manière ou un complément à l'ablatif seul auraient dû être employés ; la préposition *cum* indiquait ici ce qui « accompagnait » le renvoi décrit par le verbe *dimisit*.

at in exercitu recensendo plerisque centurionum maturis iam et nonnullis ante paucissimos quam consummaturi essent dies primos pilos ademit, causatus senium cuiusque et imbecillitatem ;

« par ailleurs, lorsqu'il passa l'armée en revue, il retira le grade de primipile à la plupart des centurions, qui étaient déjà d'âge mûr et, pour certains d'entre eux, très peu de jours avant qu'ils aient fini leur temps de service, ayant prétexté le grand âge et la faiblesse de chacun d'entre eux »

Le contexte devait permettre de comprendre que la conjonction de coordination *at* n'impliquait pas une opposition entre cette partie de la phrase et la précédente ; elle venait marquer l'accumulation des comportements et décisions arbitraires de l'empereur face aux différents officiers (d'abord *legatos*, puis *plerisque centurionum* et enfin, dans la dernière partie de la phrase, *ceterorum*). On pouvait se référer à deux emplois de la conjonction le plus souvent associés à la forme du dialogue et à une certaine oralité : *at* peut servir à détacher la personne évoquée par le nom ou pronom qui suit (Gaffiot sens I, 2, comme dans la formule *at ille*, « quant à lui », « lui de son côté »), ou marquer l'insistance et la volonté de surenchérir (Gaffiot sens I, 5 : « et, qui plus est »). Ici Suétone l'utilise à la fois pour marquer la transition entre le cas des *legati* et celui des centurions primipiles (la place de *ceterorum* dans la troisième partie de la phrase lui confère un rôle similaire), et pour signifier l'accumulation des injustices commises par Caligula, qui n'épargne aucun corps de l'armée.

La longue apposition (*maturis... dies*) ne devait pas empêcher d'identifier la structure syntaxique de la proposition principale, où le verbe *ademit* a pour COD *primos pilos* et pour complément dit d'attribution le datif pluriel *plerisque* (qui a pour complément au génitif partitif *centurionum*). C'est précisément ce quantifieur *plerisque* qui est développé par l'apposition. L'expression *ad primum pilum transducere* (César, *Guerre civile*, III, 53, 3, « faire monter au grade de primipile »), traduite dans le Gaffiot, ainsi que la définition de

primipilus auquel renvoyait l'article *pilus* 2 devaient permettre aux candidat·es de comprendre que la phrase décrivait ici la décision de dégrader des centurions en leur retirant le grade le plus élevé.

Le participe *causatus* était apposé au sujet du verbe principal *ademit*.

L'expression *ante paucissimos quam consummaturi essent dies* était expliquée par une note. Il fallait cependant prêter attention au fait que *paucissimos* était un superlatif de supériorité, qui ne pouvait donc pas recevoir un complément introduit par *quam* : ici la conjonction *quam* était annoncée par l'adverbe *ante* (cf. *antequam*) et introduisait une proposition subordonnée circonstancielle de temps (au subjonctif du fait du caractère virtuel – et de fait non réalisé, suite à la décision de Caligula – de la situation qu'elle décrit).

La présence du pronom indéfini *cuiusque* s'explique par la situation décrite, celle d'une revue de l'armée où chaque centurion passe devant Caligula chacun à son tour.

ceterorum increpita cupiditate commoda emeritae militiae ad sex milium summam recidit.

« pour tous les autres, après leur avoir reproché leur cupidité, il réduisit à la somme de six mille sesterces leur pension de retraite. »

L'adjectif substantivé *ceterorum* se comprend par rapport à ce qui précède, et désigne ceux des centurions qui n'avaient pas été dégradés par Caligula ; il est le complément du nom *cupiditate*, ce dernier mot étant le « sujet » de l'ablatif absolu *increpita cupiditate*.

Le nom *commoda* est le COD de *recidit* et a pour complément au génitif *emeritae militiae*. L'ensemble de l'expression *commoda emeritae militiae ad sex milium summam recidit* était traduit dans le Gaffiot à l'entrée *commodum* (« il restreignit la pension de retraite des vétérans à six mille sesterces »).

Nihil autem amplius quam Adminio Cynobellini Britannorum regis filio, qui pulsus a patre cum exigua manu transfugerat, in deditionem recepto, quasi uniuersa tradita insula, magnificas Romam litteras misit, monitis speculatoribus ut uehiculo ad forum usque et curiam pertenderent nec nisi in aede Martis ac frequente senatu consulibus traderent.

« Puis, n'ayant rien accompli de plus que recevoir la capitulation d'Adminius, fils du roi des Bretons Cynobellinus, qui avait été chassé par son père et était passé à l'ennemi avec une troupe réduite, comme si l'île tout entière lui avait été livrée, il envoya à Rome une lettre grandiloquente, après avoir engagé les messagers à se diriger vers le forum et jusqu'à la curie en voiture et à ne transmettre sa lettre aux consuls que dans le temple de Mars et devant les sénateurs rassemblés en nombre. »

Cette longue phrase contient quatre ablatifs absolus. Le sens des deux premiers est précisé par la conjonction de subordination qui les précède : le premier (*Adminio Cynobellini Britannorum regis filio* (...)) est précédé par la tournure comparative

nihil amplius quam (qui peut être rapprochée des tournures *nihil nisi* ou *nihil aliud quam* que le Gaffiot, sous l'entrée *nihil*, propose de traduire par « seulement ») ; le second (*uniuersa tradita insula*), dans un usage plus répandu, par la conjonction *quasi* (« comme si »). Le troisième ablatif absolu (*monitis speculatoribus*) est un ablatif absolu dit « de relance », placé après la proposition principale ; en dépend la proposition subordonnée complétive introduite par *ut*. Enfin, le quatrième, *frequente senatu*, se distingue des précédents par l'absence d'un participe (sous-entendu le verbe « être », qui n'a précisément pas de participe présent) et par sa valeur temporelle (simultanéité et non antériorité) : il ne vient pas décrire l'enchaînement des événements, mais les circonstances dans lesquelles la lettre de Caligula devait être remise aux consuls (en présence d'un nombre important de sénateurs).

Cette proposition complétive s'articule autour de deux verbes conjugués (*pertenderent* et *traderent*), qui sont coordonnés par *nec* : la seconde partie de la complétive est donc négative.

Une analyse attentive de la morphologie devait facilement permettre d'éviter toute erreur dans l'analyse du groupe *Adminio Cynobellini Britannorum regis filio* ; le jury encourage donc les candidat·es à faire preuve de rigueur dans l'identification des cas, y compris (voire surtout) face à des expressions dont il semble possible de deviner le sens intuitivement. Le jury tient à souligner les nuances existant entre *Britanni regis* (« le roi breton »), *Britanniae regis* (« le roi de Bretagne ») et *Britannorum regis* (« le roi des Bretons »), malgré la proximité de sens des trois formules en français.

Pour analyser l'expression *pulsus a patre*, les candidat·es devaient prêter attention à la voix du participe *pulsus* qui, étant au passif, pouvait être associé à un complément d'agent formé à l'aide de la proposition *ab* et de l'ablatif : le jury conseille aux candidat·es de privilégier, en première analyse, les structures syntaxiques et emplois des prépositions les plus simples et les plus courants ; ainsi *ab* est rarement suivi d'un nom de personne en-dehors de la formation du complément d'agent, et certain·es candidat·es ont été amené·es à introduire un glissement de sens (*patre* assimilé à *patria*) pour expliquer un emploi de la préposition signifiant l'éloignement.

Le jury se permet d'apporter ici un complément d'information au sujet du temple de Mars Ultor pour donner à mieux entendre le sens de la description faite par Suétone : de fait, ignorer les points signalés ci-après ne devait pas fondamentalement grever la compréhension du texte, d'où l'absence d'une longue note explicative dans le sujet du concours. Le temple de Mars Ultor, situé sur le forum d'Auguste, a été construit suite à un vœu (*uotum*) lancé par Octave lors de la bataille de Philippes (42 avant notre ère), promettant un temple à Mars en échange d'une victoire contre les assassins de César (Ovide, *Fastes*, V, 551-596, qui associe cette construction à une autre victoire, celle d'Auguste contre les Parthes, qui a vengé l'honneur des Romains). Auguste inaugure le temple en personne en l'an 2 avant notre ère, et lui attribue des fonctions d'ordre social, mais surtout d'ordre militaire (Cassius Dion, *Histoire romaine*, LV, 10, rapporte le contenu de la loi promulguée par Auguste lors de la dédicace du temple). En particulier, c'est dans le temple de Mars Ultor que le Sénat se réunissait pour délibérer au sujet des triomphes à accorder à la suite des victoires militaires ; les généraux victorieux devaient y déposer (peut-être lors de la procession du triomphe) les enseignes prises à l'ennemi. La mention de ce temple dans les consignes de Caligula indique donc que l'empereur souhaitait obtenir un triomphe pour sa « victoire » sur Adminius.

Mox deficiente belli materia paucos de custodia Germanos traici oculique trans Rhenum iussit ac sibi post prandium quam tumultuosissime adesse hostem nuntiari.

« Peu après, en l'absence de prétexte de conflit, il ordonna qu'un petit nombre de Germains de sa garde traverse et se cache de l'autre côté du Rhin, et qu'après son déjeuner on lui annonce, en faisant le plus de tapage possible, que l'ennemi était là. »

Le jury n'exige pas une application rigoureuse, dans les traductions, de la concordance des temps pour le passé, avec l'emploi du subjonctif imparfait – à proscrire absolument si la conjugaison française est mal assurée.

Rappelons que, dans le contexte d'un récit au passé, l'adverbe *mox* ne peut être traduit par « bientôt » (adverbe tourné vers le futur en français moderne), mais vient simplement indiquer qu'un court laps de temps s'est écoulé.

Le verbe principal *iussit* est complété par deux propositions infinitives, dont la première a pour sujet *paucos de custodia Germanos* et pour verbes les infinitifs présents passifs *adici* et *occuli* ; quant à la seconde, son noyau verbal est l'infinitif passif *nuntiari*, qui a pour sujet la proposition infinitive *adesse hostem* (conformément à la présentation faite dans le Gaffiot, les candidat-es auront pu analyser *nuntiari* comme un passif impersonnel construit avec une proposition infinitive). Le pronom réfléchi *sibi*, complément d'attribution de *nuntiari*, renvoie au sujet du verbe introducteur *iussit*, c'est-à-dire à Caligula (emploi « indirect » du réfléchi).

Il est indispensable que les candidat-es maîtrisent la morphologie de l'infinitif, et notamment de l'infinitif présent passif, qui est fréquemment l'objet d'erreurs d'identification. Ici l'infinitif *occuli* (du verbe *occulo, ere*, « cacher », moins courant d'usage que le verbe *oculto, are*) ne devait pas être confondu avec une forme du substantif *oculus, i, m.* (« œil ») – l'orthographe comme le sens s'y opposaient. Encore une fois, la plus grande rigueur est de mise dans l'analyse morphologique et la consultation du dictionnaire.

Le jury a observé à de nombreuses reprises, ici et dans la première phrase, une confusion autour de l'adjectif *paucus, a, um* (« peu nombreux »), parfois traduit comme s'il s'agissait de l'adjectif *paruus, a, um* (« petit »).

L'adverbe *quam* est ici employé pour renforcer le superlatif *tumultuosissime*. Comme le complément de temps *post prandium*, cette expression vient préciser les circonstances de l'action décrite par le verbe *nuntiari*, et donc de la mise en scène voulue par Caligula.

Quo facto proripuit se cum amicis et parte equitum praetorianorum in proximam siluam, truncatisque arboribus et in modum tropaeorum adornatis ad lumina reuersus, eorum quidem qui secuti non essent timiditatem et ignauiam corripuit, comites autem et participes uictoriae nouo genere ac nomine coronarum donauit, quas distinctas solis ac lunae siderumque specie exploratorias appellauit.

« Et, cela fait, il se précipita avec ses amis et une partie de la cavalerie prétorienne dans la forêt la plus proche et, après avoir fait couper des arbres et les avoir fait décorer comme des trophées, il revint à la lumière des torches, et il dénonça d'une part la lâcheté et l'inaction des uns, pour ne pas l'avoir suivi ; quant à ses compagnons et ceux qui avaient participé à sa

victoire, il les récompensa avec un nouveau genre et un nouveau nom de couronnes, qu'il distingua en y faisant apparaître le soleil, la lune et les étoiles, et qu'il appela "couronnes exploratoires". »

Cette dernière phrase présentait un nombre important de participes qu'il n'était pas très élégant de traduire par des participes, le français faisant un usage moins extensif de cette forme verbale que le latin. On rappelle que le participe parfait passif peut être utilisé en latin pour décrire la succession des actions, là où le français aura davantage recours à des verbes conjugués. C'était notamment la solution la plus fluide en termes d'expression comme de sens pour traduire les participes apposés *reuersus* (apposé au sujet non exprimé de *corripuit*) et *distinctas* (apposé au pronom relatif *quas* dont l'antécédent est *coronarum*).

La compréhension de cette phrase exigeait par ailleurs une attention rigoureuse aux conjonctions de coordination, qui seules permettaient de comprendre les différentes étapes de l'action décrite : de *Quo* jusqu'à *siluam* une première proposition indépendante, précédée d'un ablatif absolu, décrit le faux combat éclair de Caligula ; de *truncatisque* à *corripuit*, un deuxième ensemble décrit trois actions successives, la première décrite par l'ablatif absolu *truncatis... adornatis*, la deuxième par le participe parfait *reuersus* (apposé au sujet du verbe principal *corripuit*), et la troisième par la proposition principale dont le noyau est *corripuit* ; enfin *autem* marque le début d'un troisième ensemble, en même temps que l'opposition entre les soldats réprimandés et les compagnons récompensés.

La troisième proposition principale de cette longue phrase est articulée à ce qui précède par la conjonction *autem*, qui a ici un sens très légèrement adversatif, annoncé par *quidem* au début de la seconde proposition principale (cf. Gaffiot article *autem* I, 1 pour l'association *quidem... autem*). La combinaison de la conjonction *autem* avec la particule *quidem* instaure un balancement (ces deux termes sont fréquemment utilisés dans ce type de structure rhétorique), qui met en valeur les deux groupes (désignés respectivement par *eorum qui secuti non essent* et par *comites et participes uictoriae*, les premiers termes de ces deux ensembles étant placés juste avant *quidem* et *autem*) destinataires des réactions exagérées (positives comme négatives) de la part de Caligula.

Le subjonctif *secuti essent* vient ajouter une nuance causale à la proposition subordonnée relative introduite par *qui* (antécédent *eorum*).

Le verbe *donare* est ici utilisé dans une tournure combinant un COD désignant la personne destinataire de la récompense (*comites et participes*) et un complément à l'ablatif désignant la gratification accordée, c'est-à-dire le moyen employé pour récompenser la personne (*nouo genere ac nomine*, avec pour complément *coronarum*).

Proposition de traduction :

Une fois arrivé au camp, afin de se mettre en scène comme un chef énergique et strict, il renvoya en les humiliant des légats qui étaient arrivés trop tard avec les renforts amenés depuis différents territoires ; par ailleurs, lorsqu'il passa l'armée en revue, il retira le

commandement de compagnie à la plupart des centurions, qui étaient déjà d'âge mûr et, qui, pour certains d'entre eux, étaient à très peu de jours du terme de leur temps de service, prétextant le grand âge et la faiblesse des uns et des autres ; pour tous les autres, après leur avoir reproché leur cupidité, il réduisit leur pension de retraite à six mille sesterces. Puis, alors qu'il avait seulement reçu la capitulation d'Adminius, fils du roi des Bretons Cynobellinus, qui, après avoir été chassé par son père, était passé à l'ennemi avec une troupe réduite, il fit comme si l'île tout entière lui avait été livrée et envoya à Rome une lettre grandiloquente, après avoir engagé les messagers à se diriger vers le forum et jusqu'à la curie en voiture et à ne transmettre sa lettre aux consuls que dans le temple de Mars et devant les sénateurs rassemblés en grand nombre.

Peu après, n'ayant pas de prétexte pour faire la guerre, il ordonna qu'un petit nombre de Germains de sa garde traverse le Rhin et se cache de l'autre côté, et qu'après son déjeuner on lui annonce la présence de l'ennemi en faisant le plus de tapage possible. Puis, cela fait, il se précipita avec ses amis et une partie de la cavalerie prétorienne dans la forêt la plus proche et, après avoir fait couper des arbres et les avoir fait décorer comme des trophées, il revint à la lumière des torches ; et il dénonça la lâcheté et l'inaction des uns, pour ne pas l'avoir suivi ; quant à ses compagnons et ceux qui avaient participé à sa victoire, il leur offrit des couronnes d'un genre et d'un nom nouveaux, qu'il distingua en y faisant apparaître le soleil, la lune et les étoiles, et qu'il appela « couronnes exploratoires ».